



1983

Klaus Barbie ne sera pas condamné

Klaus Barbie, le bourreau SS de Lyon, responsable de la déportation et du meurtre de milliers de juifs et de résistants, attend depuis quelques mois dans une prison lyonnaise qu'on le juge, enfin, pour ses "crimes contre l'humanité" commis il y a une quarantaine d'années. Il y a quelque chose de grotesque dans ce procès d'un vieil homme malade. Le punir aujourd'hui ne peut guère servir à l'amener à examiner sa conscience et à se repentir. Ses jours sont comptés d'une façon ou d'une autre. Alors un procès pour l'exemple? pour montrer qu'il y a des crimes qui ne sont jamais prescrits? Je veux bien ...

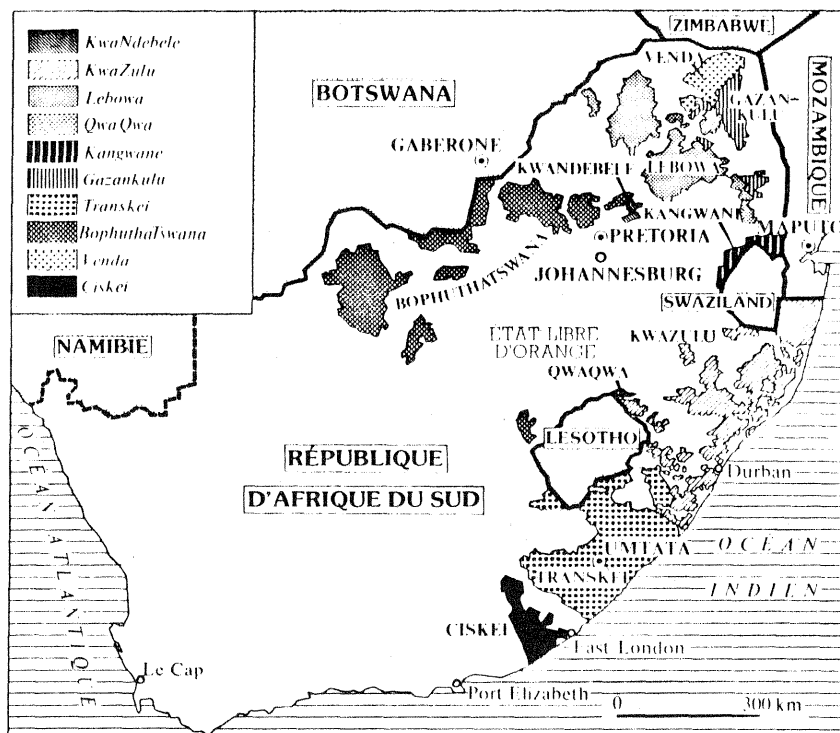
... mais pourquoi alors ne place-t-on devant les tribunaux, devant un tribunal universel les Klaus Barbie d'aujourd'hui? Il y en a trop! Je le sais bien. Les gouvernements qui respectent tous les droits de l'homme se comptent sur deux mains au plus. Et pourtant, il faut bien le dire, il y a des degrés dans leur violation. Un Russe qui se met à contester son gouvernement, à réclamer la liberté d'expression et de réunion, la liberté syndicale ou religieuse, finira dans un asile pseudo-psychiatrique ou dans le froid sibérien. Il en va de même du Chilien, du Tchèque, ou de l'Indonésien. Mais il n'y a que peu de régimes qui poussent leur mépris de la dignité humaine au point de vouloir exterminer une race entière. Russes et Chiliens, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de juger, pourront au moins sauver leur vie, quitte de perdre leur honneur en renonçant à leurs convic-

tions personnelles. Les juifs et les tziganes, sous Hitler, n'avaient même pas cette possibilité: ils étaient prédestinés à la mort uniquement à cause de leur appartenance raciale. Le fameux tribunal de Nuremberg a qualifié ces horreurs de "crimes contre l'humanité". C'était en 1945-46.

A ma connaissance, la communauté internationale, à travers l'Assemblée générale des Nations Unies, n'applique cette définition en 1983 qu'à un seul Etat du monde: l'Afrique du Sud (1). L'ONU est presque unanime à qualifier l'apartheid de "crime contre l'humanité" et de "menace à la paix et à la sécurité internationale". Un Noir, en effet, ne peut échapper à la terreur des Blancs, même pas en s'alignant; la couleur de sa peau suffit pour le condamner.

Depuis plus de 30 ans, depuis 1952 exactement, la même ONU s'efforce de faire prendre conscience aux Blancs d'Afrique du Sud et de les amener à ouvrir le dialogue avec les Noirs. Peine perdue. Aujourd'hui l'ONU ne voit plus qu'une seule chance d'éviter la révolte armée des Noirs et le bain de sang qui s'en suivrait: faire pression sur le régime à l'aide de sanctions économiques.

Nos dirigeants politiques, bien sûr, n'ont pas manqué de condamner à leur tour l'apartheid. Mais quand il s'agit d'en venir aux sanctions, les gouvernements luxembourgeois successifs comme la plupart de leurs collègues occidentaux, se rappellent



(D'après Newsweek, 21 mars 1983.)

LES DIX «HOMELANDS», DONT QUATRE ONT DÉJÀ REÇU LEUR «INDÉPENDANCE» :
TRANSKEI (1976), BOPHUTATSWANA (1977), VENDA (1979) ET CISKEI (1981)

SÜDAFRIKA

Fläche:	1221042 qkm
Staatsform:	parlamentarischer Bundesstaat
Hauptstadt:	Pretoria (Regierungssitz) Kapstadt (Sitz des Parlamentes)
Bevölkerung:	Insgesamt 28 024 000. 20 222 000 Schwarze, 4 453 000 Weiße, 2 554 000 Farbige. 795 000 Asiaten
Sprachen:	Staatssprache Afrikanisch und Englisch Schwarze 11 größere Sprachgruppen 50% sprechen Khosa und Zulu
Bildung:	Strenge Rassentrennung. 59% der Schwarzen sind Analphabeten Pro Kopf Ausgaben der Regierung für Bildung 1971/72 Schwarze 25,31 R, Weiße 462 R 1979/80 Schwarze 91,29 R, Weiße 1169 R
Gesundheit:	durchschnittliche Lebenserwartung Weiße 68 J., Asiaten 59 J., Schwarze 55 J., Farbige 49 J.
Einkommen:	Durchschnittliches Jahreseinkommen im Jahre 1978 Weiße 3156 R, Asiaten 1351 R, Farbige 1011 R. Schwarze 736 R. Durchschnittseinkommen in den Homelands (1981) ca 2000 R
Exportprodukte:	Gold, Diamanten, Metallbarren, unedle Metalle, versch. Bodenschätze, Wolle, Mais, Früchte, Haute und Felle

les bonnes relations commerciales avec l'Afrique du Sud et restent complices des crimes qu'ils condamnent. Ont-ils oublié que ce ne furent pas les condamnations verbales qui arrêtaient Hitler, qu'au contraire, il en rendit responsables les juifs mêmes pour renforcer encore leur oppression? Et ceux qui appellent "terroristes" les braves combattants de l'"African National Congress" et autres mouvements de libération d'Afrique du Sud, n'ont-ils pas honte en célébrant deux pages plus loin les héros de la résistance de 1940-45 comme martyrs de la liberté? Ne comprennent-ils donc pas la leçon que nous donnent ces victimes du nazisme? Mais à l'heure où nous apprenons que les Etats-Unis se sont servis des criminels nazis, dès le lendemain de la guerre, pour combattre le communisme, il ne faut sans doute plus s'étonner de la

protection dont jouissent les Botha et autres Barbie sudafricains. Hitler aussi s'était concilié l'adhésion des masses sous le couvert de l'anti-communisme, et avait pu consolider son pouvoir sans réaction étrangère.

Non, je ne voudrais faire partie du jury de Klaus Barbie.

Michel Pauly

(1) Notons bien que si cette condamnation par l'ONU est unique, nous ne croyons pas que dans la réalité l'Afrique du Sud soit l'unique pays à en être là. Pour ne prendre qu'un seul autre exemple: le régime sanguinaire de Pol Pot, chassé par l'envahisseur vietnamien, attend toujours sa condamnation par l'ONU ou le monde occidental.